

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 26 avril 2024, à 11 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture et Mme Ginette Camiré.

Mme Sonia Tremblay a motivé son absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Engagement de M. Richard Berthiaume à titre d'employé aux travaux publics;
- Mandat pour la réalisation d'un diagnostic – études de faisabilité sur le Service de sécurité incendie;
- Offres de services professionnels pour les plans et devis - projet développement domiciliaire, rue industrielle et bouclage;
- Bail de location d'une partie du presbytère pour le projet de « Boulangerie-Café »;
- Contrats de travail pour les membres du personnel municipal;
- Règlement du dossier relatif au lot no. 2 720 829;

72-04-2024

ENGAGEMENT DE M. RICHARD BERTHIAUME À TITRE D'EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS :

Considérant qu'un poste aux travaux publics est disponible à la suite d'un départ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Richard Berthiaume à titre d'employé aux travaux publics à temps plein à compter du 29 avril 2024.

Que soient acceptées les conditions et modalités incluses au contrat de travail à intervenir avec M. Berthiaume et que soient autorisés M. Francis Gagné, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

73-04-2024

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC – ÉTUDES DE FAISABILITÉ SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard souhaite réaliser un diagnostic sur le Service de sécurité incendie et obtenir des recommandations afin de positionner l'organisation pour relever les défis actuels et à venir, et offrir à la collectivité, un niveau de service conforme aux exigences provinciales;

Considérant l'offre de service reçue de Claude Chevalier – Service conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Claude Chevalier – Service conseil pour la réalisation d'un diagnostic – études de faisabilité sur le Service de sécurité incendie pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes, plus 350 \$ par déplacement, le tout en conformité selon l'offre du 12 avril 2024.

74-04-2024

OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS - PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, RUE INDUSTRIELLE ET BOUCLAGE :

Considérant le projet pour un nouveau développement domiciliaire et industriel incluant la voirie et les conduites en vue de desservir l'eau potable, l'égout sanitaire et le drainage pluvial des nouvelles rues ainsi que le bouclage du réseau de distribution d'eau potable du secteur;

Considérant que ces travaux nécessitent la production de plans et devis par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec;

Considérant que des documents doivent être complétés pour obtenir les autorisations requises auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

Considérant que deux offres ont été reçues à la suite d'une demande de propositions:

Tétra Tech QI Inc.	81 000 \$ plus les taxes
Pluritec	90 467 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de conclure un contrat de gré à gré avec Tétra Tech QI Inc. pour la réalisation des plans et devis et les demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre du projet de développement domiciliaire, rue industrielle et bouclage des services d'aqueduc pour un montant de 81 000 \$ plus les taxes, le tout conformément à la soumission en date du 22 avril 2024. D'autoriser que soit transmis au ministère de l'Environnement tous les documents requis dans le cadre de ce projet.

75-04-2024

BAIL DE LOCATION D'UNE PARTIE DU PRESBYTÈRE POUR LE PROJET DE « BOULANGERIE-CAFÉ » :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est propriétaire du presbytère;

Considérant que cet immeuble est un « immeuble patrimonial » qui a fait l'objet d'un classement par le ministre de la Culture et des Communications le 25 octobre 1960;

Considérant que la Municipalité souhaite mettre en valeur ce bâtiment patrimonial et dynamiser les lieux;

Considérant que Rosalie Breton et Audrey Gosselin désirent utiliser une partie de cet immeuble pour un projet de « Boulangerie-Café »;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de louer pour l'année 2024 et les suivantes une partie du presbytère à Rosalie Breton et Audrey Gosselin, le tout selon les conditions contenues dans le bail. Que le conseil municipal autorise Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, et le maire M. Francis Gagné à signer le bail de location pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard, avec Rosalie Breton et Audrey Gosselin.

76-04-2024

CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL MUNICIPAL :

Considérant que, la Municipalité a procédé à une restructuration et une révision des tâches pour les membres du personnel municipal à temps complet au début de l'année 2024 suite à l'embauche de personnel;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir un contrat de travail individuel stipulant les modalités de l'emploi et les conditions de travail pour les membres du personnel municipal concernés;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soient acceptées les conditions et modalités incluses au contrat de travail pour chacun des membres du personnel municipal à temps complet concernés et que soient autorisés M. Francis Gagné, maire et Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard.

77-04-2024

RÈGLEMENT DU DOSSIER RELATIF AU LOT NO. 2 720 829 :

Considérant que la Municipalité a reçu une mise en demeure, datée du 21 décembre 2023, relativement au lot no. 2 720 829;

Considérant qu'un règlement à l'amiable du dossier est intervenu, et qu'une quittance doit être signée par les propriétaires dudit immeuble;

Considérant que la Municipalité doit également signer ce document en lien avec un enjeu relatif à des arbres abattus sur l'immeuble;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, et M. Francis Gagné, maire, à signer la quittance en lien avec ce dossier, pour le compte de la Municipalité.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière